

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 17 novembre 2009 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Étalement présent : Micheline L. Morency, directrice générale
 Me Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2009-11-312 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté :

7.1 Projet domiciliaire Le Millénium II – engagements envers le MDDEP à conserver 1,68 ha de milieux naturels.

ADOPTÉE

2009-11-313 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2009, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2009, en remplaçant, à la résolution no 2009-10-294, les mots « Club de tennis NDIP » par « Club optimiste de L'Île-Perrot ».

ADOPTÉE

2009-11-314 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2009 – APPROBATION

Il est proposé par Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2009, au montant de **114 406.22 \$**.

ADOPTÉE

2009-11-315 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2009 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2009, au montant de **383 961.93 \$**.

ADOPTÉE

2009-11-316 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **204 049.16 \$**.

ADOPTÉE

2009-11-317 CAISSE POPULAIRE DE L'ÎLE-PERROT – SIGNATURE DES CHÈQUES ET EFFETS NÉGOCIABLES – AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu d'autoriser les personnes suivantes à signer les chèques et effets négociables autres que les obligations émises par la Ville, à l'égard de tout compte que la Ville détient ou détiendra à la Caisse Populaire de L'Île-Perrot :

Madame Marie-Claude Nichols, mairesse
Madame Danie Deschênes, conseillère
Messieurs Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx,
Normand Pigeon, et Jean Fournel, conseillers.

ADOPTÉE

2009-11-318 COMITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL : MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC – NOMINATIONS POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2009 ET POUR L'ANNÉE 2010

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour les mois de novembre et décembre 2009 et pour l'année 2010 :

Comités	Responsable	Membre
Services communautaires et sportifs	Sylvain Lemire	Bernard Groulx
Piste cyclable	Jean Fournel	
Revitalisation du Parc industriel	Jean Fournel	
Arts et cultures	Sylvain Lemire	
Comité consultatif d'urbanisme	Danie Deschênes	
Gestion des ressources humaines	Bernard Groulx	
Comité intermunicipal de transport	Sylvain Lemire	
Comité intermunicipal d'incendie de VIP et NDIP et Comité sécurité publique interne (police)	Daniel Lauzon	Normand Pigeon
Transport Soleil	Sylvain Lemire	
Comité circulation	Marie-Claude Nichols	Danie Deschênes

Que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés maire suppléant de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les périodes suivantes :

De novembre 2009 à juin 2010
De juillet à décembre 2010

Daniel Lauzon
Danie Deschênes

ADOPTÉE

2009-11-319 **RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2009 ET POUR L'ANNÉE 2010**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes, et résolu que **Daniel Lauzon**, conseiller, soit nommé représentant de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot à la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour les mois de novembre et décembre 2009 et pour l'année 2010, et que **Bernard Groulx**, soit nommé substitut.

ADOPTÉE

2009-11-320 **RÈGLEMENT NO 437-15 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS DE CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} octobre 2009 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins de concordance avec le plan d'urbanisme modifié;

Considérant que lors d'une séance tenue le 1^{er} octobre 2009, le Conseil a adopté le premier projet de règlement no 437-15, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins de concordance avec le plan d'urbanisme »;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 17 novembre 2009;

Considérant que le règlement 437-15 est un règlement de concordance qui n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le greffier explique l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu d'adopter, sans changement, le Règlement no 437-15 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 437 aux fins de concordance avec le plan d'urbanisme ».

ADOPTÉE

2009-11-321 APPEL D'OFFRES GT2009-09 – CONTRAT POUR LA VIDANGE, LA DÉSHYDRATATION, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION D'UNE PARTIE DES BOUES USÉES – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition d'une partie des boues usées (GT2009-09);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 11 septembre 2009;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu d'accorder le contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues usée à la compagnie 9152-5667 Québec inc. (Terratube), plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de **408 479.05 \$**, taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres GT2009-09; le tout puisé à même le règlement d'emprunt no 448, jusqu'à concurrence des sommes disponibles, ainsi qu'à même une partie de l'excédent du revenu de la taxe d'accise. Le contrat est à prix forfaitaire et unitaire.

ADOPTÉE

2009-11-322 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2009-14 : LOT 3 043 542 (INTERSECTION BOUL. VIRGINIE-ROY ET RUE JEAN-PAUL-LEMIEUX)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2009-14;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2009-14, concernant l'immeuble situé à l'intersection du boulevard Virginie-Roy et de la rue Jean-Paul-Lemieux (lot 3 043 542), à l'effet de permettre la subdivision de 2 lots avec des profondeurs respectives de 35,31 mètres et de 35 mètres au lieu des 36 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2009-11-323 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2009-15 : LOT 3 173 463 (37, RUE LUCILLE-TEASDALE)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2009-15;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est disposé à réduire à 5 mètres au lieu de 10 mètres la rive, moyennant certaines garanties;

Considérant que la Ville s'est engagée envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à effectuer la caractérisation des eaux pluviales et à compenser la perte d'une partie de la bande riveraine;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes, et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2009-15, concernant l'immeuble situé au 37, rue Lucille-Teasdale (lot 3 173 463), à l'effet de permettre de diminuer la largeur de la rive à 5 mètres au lieu des 10 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2009-11-324 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2009-16 : LOT 3 173 464 (34, RUE LUCILLE-TEASDALE)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2009-16;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est disposé à réduire à 5 mètres au lieu de 10 mètres la rive, moyennant certaines garanties;

Considérant que la Ville s'est engagée envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à effectuer la caractérisation des eaux pluviales et à compenser la perte d'une partie de la bande riveraine;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes, et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2009-16, concernant l'immeuble situé au 34, rue Lucille-Teasdale (lot 3 173 464), à l'effet de permettre de diminuer la largeur de la rive à 5 mètres au lieu des 10 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2009-11-325 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2009-17 : LOT 3 173 475 (67, RUE DES ROSEAUX)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2009-17;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est disposé à réduire à 5 mètres au lieu de 10 mètres la rive, moyennant certaines garanties;

Considérant que la Ville s'est engagée envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à effectuer la caractérisation des eaux pluviales et à compenser la perte d'une partie de la bande riveraine;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2009-17, concernant l'immeuble situé au 67, rue des Roseaux (lot 3 173 475), à l'effet de permettre de diminuer la largeur de la rive à 5 mètres au lieu des 10 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2009-11-326 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2009-18 : LOT 2 069 711 (6, 51^E AVENUE)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2009-18;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes, et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2009-18, concernant l'immeuble situé au 6, 51^e avenue (lot 2 069 711), à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial avec une marge de recul avant maximale de 28,96 mètres au lieu des 21,39 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2009-11-327 APPEL D'OFFRES GT2006-08 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE – MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE

Considérant que lors d'une séance tenue le 14 novembre 2006, le Conseil a accordé à Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée. le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage (appel d'offres GT2006-08);

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat pour une année additionnelle.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu de renouveler, pour une année additionnelle, le contrat d'entretien du réseau d'éclairage adjugé à **Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée.** suivant les documents d'appel d'offres GT2006-08; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-341-00-564.

ADOPTÉE

2009-11-328 CONTRAT DE SERVICE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CARREFOUR NOTRE-DAME ET DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA SAISON 2009-2010

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu de retenir les services de **Excavation Patrice Gougeon**, pour le déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame et de la Bibliothèque Marie-Uguay pour la saison hivernale 2009-2010, au coût de **11 300 \$**, plus taxes.

ADOPTÉE

2009-11-329 MRC ET CLD DE VAUDREUIL-SOULANGES – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE EN VERTU DU PACTE RURAL – PROJET D'AUDIO GUIDE POUR LE CIRCUIT PATRIMONIAL

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande de contribution auprès du CLD de Vaudreuil-Soulanges en vertu du « Pacte rural », pour le projet d'audio guide du circuit patrimonial. Le coût du projet est estimé à **20 722 \$**.

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'engage à assumer 50 % du coût total du projet;

Que M. Patrick Lafleur, directeur des Services communautaires, soit désigné « chargé de projet » de la Ville aux fins de la présente demande de contribution financière;

Que M. Patrick Lafleur soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

2009-11-330 TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA 51^e AVENUE – MANDAT À CDGU INC.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu de mandater, aux frais du promoteur, la firme d'ingénieurs **CDGU inc.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre de l'entente relative aux travaux municipaux pour le prolongement de la 51^e avenue.

ADOPTÉE

2009-11-331 TRANSACTION AVEC M. JOSEPH MINDER – OCCUPATION D'UNE PARTIE DU LOT 2 070 699 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant qu'un litige est intervenu entre la Ville et M. Joseph Minder quant à la propriété d'une partie du lot 2 070 699;

Considérant que le litige porte sur une superficie approximative de 4 086,3 mètres carrés;

Considérant que la Ville et M. Joseph Minder désirent régler à l'amiable ce litige.

Il est proposé par le conseiller, Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec M. Joseph Minder une transaction concernant la propriété d'une partie du lot **2 070 699**, en contrepartie du versement d'une somme de **1 890 \$**, plus taxes, si applicable, à titre de dédommagement pour la perte de récolte et d'équipement de drainage : la mairesse est autorisée à signer ladite transaction.

ADOPTÉE

2009-11-332 ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu de modifier la grille tarifaire pour la rémunération ou l'allocation du personnel électoral pour les élections municipales du 1^{er} novembre 2009 par l'ajout de ce qui suit :

Fonction	Rémunération	Formation
Surveillant de salle	400 \$	50 \$

ADOPTÉE

2009-11-333 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 2009-10-306 : INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRES À L'INTERSECTION DE LA 56^E AVENUE ET DU BOULEVARD PERROT

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu de modifier la résolution no 2009-10-306 par la suppression, après les mots « 56^e avenue », des mots « et d'installer un clignotant rouge ».

ADOPTÉE

2009-11-334 **MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – APPUI À LA MRC POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AUX CONSTATS D'INFRACTION SUR LES ROUTES NUMÉROTÉES**

Considérant la résolution no 09-08-26-13 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges établissant les étapes pour la signature de l'entente relative aux constats d'infraction sur les routes numérotées et demandant une rencontre avec les représentants des différents ministères impliqués;

Considérant que toutes les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges restent vaines;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges réitère que la cour municipale régionale est prête à accueillir les constats d'infraction sur les routes numérotées et désire débiter les travaux avant la fin de l'année 2009;

Considérant que la cour municipale régionale est prête à procéder au traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées, soit en utilisant une double saisie des informations ou en pilote avec le transfert des données électroniques;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot appuie les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour demander au ministère de la Justice d'obtenir le traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées, soit en utilisant une double saisie des informations ou en projet pilote avec le transfert des données électroniques avant le 31 décembre 2009;

Que copie de la présente résolution soit transmise à M.Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, à Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges, à la Fédération québécoise des Municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2009-11-335 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA (PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE) – RÉVISION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ET DU PLAN DES MESURES D'URGENCE MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande de contribution financière de **12 744.43 \$** en vertu du « programme conjoint de protection civile (PCPC) », pour le projet de révision du plan de sécurité civile et du plan des mesures d'urgence municipal.

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'engage à exécuter le projet conformément aux lignes directrices relatives au « programme conjoint de protection civile (PCPC) ».

Que M. Éric Parna, directeur du Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, soit désigné « chargé de projet » de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière;

Que M. Éric Parna soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

2009-11-336 AGAIP : ACTIVITÉ DU MOIS DE NOVEMBRE 2009 – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu que la Ville achète 2 billets pour l'activité de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, le 18 novembre 2009, au coût total de **80 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311 : en plus de la mairesse, le conseiller Bernard Groulx est autorisé à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2009-11-337 ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'état des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales;

Considérant les articles 511 et 512 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par Daniel Lauzon, et résolu d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique, le jeudi 21 janvier 2010, à 10 h, au Carrefour Notre-Dame, les immeubles en défaut de paiement des taxes municipales apparaissant dans l'état dressé par la trésorière, à l'exception des immeubles suivants :

- Dont le montant total des taxes municipales dues est inférieur à 50 \$;
- Dont les taxes municipales sont dues uniquement pour les années 2008 et 2009.

ADOPTÉE

2009-11-338 IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu d'autoriser le greffier, ou la greffière adjointe, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente à l'enchère publique par la Ville, le 21 janvier 2010.

ADOPTÉE

2009-11-339 **PROJET DOMICILIAIRE LE MILLÉNIUM II – ENGAGEMENTS ENVERS LE MDDEP À CONSERVER 1,68 HA DE MILIEUX NATURELS**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'engage envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet de développement domiciliaire « Le Millénum II » :

- 1° à conserver 1,68 ha de milieux naturels (0,10 ha de marais à typha, 1,16 ha de mosaïque de milieux humides et 0,42 ha de champ de friche), sur les lots 2 421 728, 2 070 793, 3 630 567, 3 630 568, 2 069 204 et 2 069 222, tel qu'illustré à un plan préparé par Génivar, daté d'octobre 2009, dossier P-105908;
- 2° à maintenir intacte et à zoner la zone de conservation « Conservation intégrale (p4) »;
- 3° à créer et à rendre effective la zone « Conservation intégrale (p4) », dans un délai de 12 mois à compter de la date de délivrance du certificat d'autorisation pour le projet de développement domiciliaire « Le Millénum II »;
- 4° à effectuer, à l'intérieur du délai de 12 mois, les démarches nécessaires auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour inclure la zone de conservation au schéma d'aménagement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapports de septembre et octobre 2009 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du 14 avril 2009.
- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants : Marie-Claude B-Nichols, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Normand Pigeon.

2009-11-340 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes, et résolu de lever la séance à 20h55.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Me Jacques Robichaud, OMA
Greffier

/vc
